



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 7 juin 2019 à 17 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
ENTRELACS	Bernard MARIN	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Départ après la 4 ^{ème} délibération
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Robert CLERC

Absents excusés :

GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD
SAINT OURS	Christian REBELLE
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Pauline PALLUD	POLITEIA
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Fabien DIDIER	Directeur des Ressources Humaines
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mai 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 12 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 19 présents, et 20 votants.

MARCHÉS PUBLICS

Marché n°2018-67 : Construction d'une station d'épuration et des réseaux de transfert des eaux usées vers la station d'épuration sur la commune de Motz – Lot 3 : Renforcement et reprofilage du chemin d'accès à la future station d'épuration - Attribution

Monsieur le Président présente l'objet du marché qui porte sur la réalisation d'une station d'épuration de 350 Equivalents Habitants et des réseaux de transfert des eaux usées vers la station d'épuration depuis les hameaux de Chateaufort et Langefan sur la commune de Motz.

Ces travaux sont mentionnés dans l'annexe assainissement du PLUI et font partie de l'APCP n°20, d'un montant total de 1 836 300 €HT, qui porte sur l'ensemble des travaux Assainissement sur la commune de Motz :

- Station d'épuration,
- Desserte Chateaufort,
- Desserte Langefan,
- Desserte Les Îles,
- Desserte Zone Industrielle.

La consultation a été allotie :

- Lot 1 : Station d'épuration, le lot comprend tous les travaux (Process, Vannes, Canalisation de rejet, automatismes, Clôtures...). Attribué par délibération du 14 mars 2019 à SCIRPE EST / DUCLOS TP pour un montant de 410 275.89 €HT
- Lot 2 : Réseaux de collecte et de transfert des eaux usées. Attribué par délibération du 14 mars 2019 à DUMAS TP pour un montant de 234 870.60 €HT
- Lot 3: Accès au site de la future station d'épuration. Ce lot, initialement prévu d'être lancé plus tard pour la seule réfection du chemin d'accès, a été avancé pour intégrer un renforcement du chemin avant travaux.

Les travaux du lot 3 concernent le renforcement et le reprofilage du chemin d'accès à la future station d'épuration des hameaux de Chateaufort et Langefan sur la commune de Motz.

La consultation a été menée selon une procédure adaptée ouverte.

Les critères d'analyse des offres pour les deux lots sont les suivants :

- 60% prix,
- 40% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

Après analyse des offres, la Commission des procédures adaptées réunie le 27 mai 2019 propose d'attribuer le lot 3 de ce marché à DUMAS TP pour un montant de 55 737,10 € HT.

Les travaux auront une durée de 7 mois, période préparatoire comprise, la mise en service étant prévue pour l'automne 2019.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits pour l'exercice 2019 sont inscrits au budget assainissement, section investissement, opération n°275 AP.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du Lot 3 du marché n°2018/67 à l'entreprise DUMAS TP,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché 2018/67 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 7 juin 2019

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 19 |
| - Votants : 20 |
| - Pour : 20 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2018-67 : Construction d'une station d'épuration et des réseaux de transfert des eaux usées vers la station d'épuration sur la commune de Motz - Lot 3 : Renforcement et reprofilage du chemin d'accès à la future station d'épuration - Attribution

Date de transmission de l'acte : 13/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 13/06/2019

Numéro de l'acte : d2882 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190607-d2882-DE

Date de décision : 07/06/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)